

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2755)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 12

AMENDEMENT

présenté par
M. Rolland et M. Bourgeaux

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« industrie, »,

insérer le mot :

« l'artisanat, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte liste de nombreux usages mais oublie les besoins en eau des ateliers artisanaux, alors que ceux-ci constituent des employeurs essentiels du tissu économique de montagne. (Amendement co-travaillé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie).